

Webinaire

DUERP - Ce qui a changé depuis la loi d'août 2021 -

15/06/2023

Pôle SQVT – Magali Ollier et Laetitia Tribhou





Intervenant.es

Magali Ollier & Laetitia Tribhou

Cheffes de projets
Pôle Santé et Qualité de Vie au Travail



Les fonctionnalités du webinaire

» Les fonctionnalités du webinaire



Webinaire
enregistré



Micros
coupés

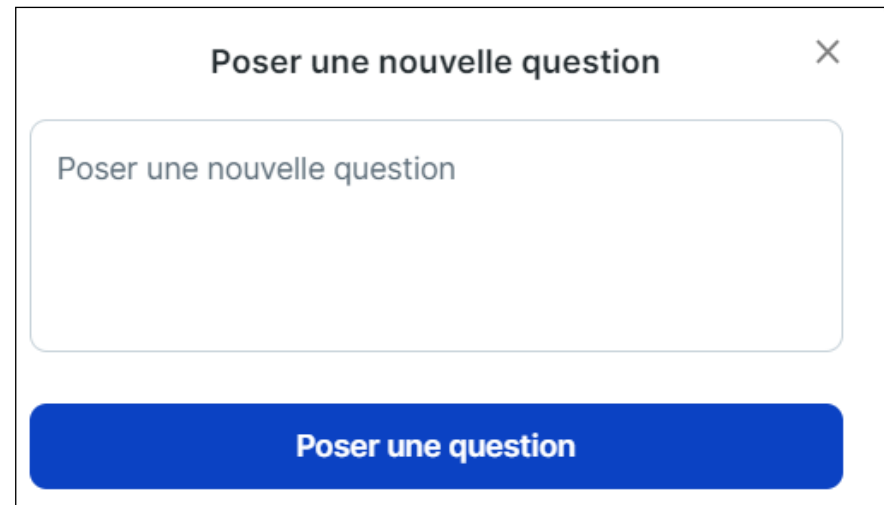
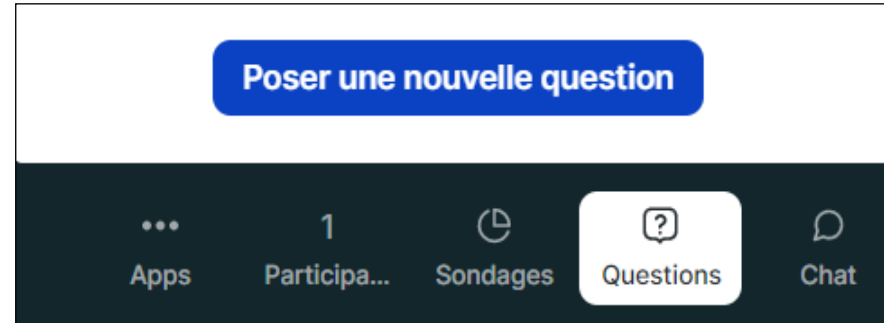


N'hésitez pas à poser
vos questions

Des zones de textes pour vos questions

Onglet Questions

- Pour poser vos questions aux animateurs.trices
- Les questions seront traitées en fin de webinaire



➤ Répondre aux Quizz ou Sondages

- Onglet « Sondages »
- Sélectionnez votre/vos réponse(s) dans la liste proposée et cliquez sur « Soumettre le vote »

Sondages

Trier par **Date de publication (la + récente)** ▾

Cette présentation vous a-t-elle permis de mieux vous projeter dans la gestion de votre budget ?

Oui, beaucoup

Oui, un peu

Non, pas vraiment

Soumettre le vote il y a quelques secon... 



Le programme du Webinaire

➤ Programme du webinar

➤ Les évolutions de la réglementation

qui encadrent l'évaluation des risques dans le DUERP et son accessibilité

➤ Les contenus utiles dans un DUERP et les étapes clés de la démarche

➤ Présentation d'outils d'évaluation mis en oeuvre au sein de structures de l'ESS



Enjeux et évolutions de la réglementation – Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 et décret du 31 mars 2022

Le DUERP est un document qui contient tous les risques professionnels?

Vrai ou Faux ?

➤ Les risques professionnels dans la DUERP

Un recensement
de **tous les**
risques auxquels
sont exposés les
salariés de la
structure

Uniquement les
risques existants
dans la structure

Les RPS sont des
risques présents
dans toutes les
structures de l'ESS

Quels sont le/les acteur.s qui doivent participer à l'évaluation des risques ?

De nouveaux acteurs dans l'élaboration du DUERP

Le CSE et
La CSSCT
de la structure



Le **service de
prévention et de
santé au travail**



Le/la Préventeur
ou
Le/la salarié.e
désigné.e
compétent.e en
matière de santé au travail



Quels sont les nouveaux acteurs auprès
de qui le DUERP doit être tenu à
disposition?

➤ Une mise à disposition du DUERP auprès de nouveaux acteurs

Les salariés



Les anciens salariés

Du SPSTI



Sous quel nouveau format, le DUERP
devra-t-il être conservé ?

» Une nouvelle durée de conservation du DUERP et un accès dématérialisé

Conservation
+ de 40 ans

Une obligation de dépôt
dématérialisé sur un **portail
numérique dédié** (de
conservation)

+ 150 salariés : au 1^{er} juillet 2023

- 150 salariés : au 1^{er} juillet 2024

La mise à jour du DUERP est annuelle quelque soit l'effectif de la structure.

Vrai ou Faux?

➤ Mise à jour du DUERP

Une mise à jour
au moins 1 fois
par an,
obligatoire pour
les entreprises de
+ de 11 salariés

mais attention...

... une actualisation
obligatoire lors
d'évolution
modifiant les
conditions de
travail (aménagement,
information nouvelle,
mode d'organisation, etc.)

Le PAPERIPACT est obligatoire pour toutes les structures.

Vrai ou Faux?

➤ Le contenu du DUERP complété par...

Un **PAPRI Pact**
pour les
entreprises de
+ de 50 salariés,
avec un
calendrier de
mise en œuvre

et...

... des actions de
**prévention des
risques et de
protection des
salariés** à définir
dans le **DUER** pour
les entreprises de
- de 50 salariés



Les contenus utiles dans un DUERP

Unité de travail	Risques identifiés	Descriptif des situations dangereuses	Prévention et/ou protection existantes dans l'unité de travail	Risques subsistants	Cotation du risque			Mesures de prévention ou de protection préconisées
					Gravité	Probabilité / Fréquence	Risque (code couleur)	
Agent à Domicile (cat A)	Risques organisationnels et surcharge mentale / RPS	Déplacements chez plusieurs personnes dans la journée, contraintes horaires (amplitude, rythme, changement de planning), travail parfois la nuit, le week-end ou les jours fériés, impossibilité de prendre les jours de congés, variabilité de l'activité en fonction des besoins de la personne assistée (diminution en cas d'hospitalisation, augmentation en cas d'aggravation de la dépendance...), difficulté pour prendre les repas pouvant conduire à un déséquilibre nutritionnel.	Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes	néant	1	1		Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes
Agent à Domicile (cat A)	Contraintes augmentant la charge mentale/ RPS	consignes imprécises ou différentes selon l'interlocuteur, injonctions paradoxales (hiérarchie, personne aidée, famille de la personne aidée...), nécessité de s'adapter aux demandes de la famille, de la personne aidée, Manque de reconnaissance professionnelle, Difficultés de communication, stress lié à la gestion de situation d'urgence, stress dû à la gestion du temps, Isolement professionnel. Confrontation à la souffrance et à la mort, Incompatibilité de caractère ou de profil psycho-social. Forte personnalisation de la relation professionnelle.	Circuit hiérarchique décisionnel clairement défini pour arbitrer les situations conflictuelles existence du guide des bonnes pratiques, écoute active de la part des responsables et rappel des consignes à tenir mise en place de réunion de secteur et existence de groupe de parole avec un psychologue	Idem	2	3		preconisations identiques permanentes + formation gestion du stress
Agent à Domicile (cat A)	Risques Physiques liés aux déplacements	Défaut d'entretien du véhicule, L'état de routes, Des contraintes de temps (planification...), Une mauvaise organisation des déplacements (connaissance de l'itinéraire...), Les conditions climatiques (brouillard, pluie, chaleur, neige, verglas...), La fatigue et le stress.	Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance prise en compte d'un temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus	risque liés à l'évaluation de l'état de la route et au comportement des usagers de la route	2	4		Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance Sensibilisation renforcée à la conduite vigilante, prise en compte des temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus

Unité de travail	Risques identifiés	Descriptif des situations dangereuses	Prévention et/ou protection existantes dans l'unité de travail	Risques subsistants	Cotation du risque			Mesures de prévention ou de protection préconisées
					Gravité	Probabilité / Fréquence	Risque (code couleur)	
Agent à Domicile (cat A)	Risques organisationnels et surcharge mentale / RPS	Déplacements chez plusieurs personnes dans la journée, contraintes horaires (amplitude, rythme, changement de planning), travail parfois la nuit, le week-end ou les jours fériés, impossibilité de prendre les jours de congés, variabilité de l'activité en fonction des besoins de la personne assistée (diminution en cas d'hospitalisation, augmentation en cas d'aggravation de la dépendance...), difficulté pour prendre les repas pouvant conduire à un déséquilibre nutritionnel.	Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes	néant	1	1		Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes
Agent à Domicile (cat A)	Contraintes augmentant la charge mentale/ RPS	consignes imprécises ou différentes selon l'interlocuteur, injonctions paradoxales (hiérarchie, personne aidée, famille de la personne aidée...), nécessité de s'adapter aux demandes de la famille, de la personne aidée, Manque de reconnaissance professionnelle, Difficultés de communication, stress lié à la gestion de situation d'urgence, stress dû à la gestion du temps, Isolement professionnel. Confrontation à la souffrance et à la mort, Incompatibilité de caractère ou de profil psycho-social. Forte personnalisation de la relation professionnelle.	Circuit hiérarchique décisionnel clairement défini pour arbitrer les situations conflictuelles existence du guide des bonnes pratiques, écoute active de la part des responsables et rappel des consignes à tenir mise en place de réunion de secteur et existence de groupe de parole avec un psychologue	Idem	2	3		preconisations identiques permanentes + formation gestion du stress
Agent à Domicile (cat A)	Risques Physiques liés aux déplacements	Défaut d'entretien du véhicule, L'état de routes, Des contraintes de temps (planification...), Une mauvaise organisation des déplacements (connaissance de l'itinéraire...), Les conditions climatiques (brouillard, pluie, chaleur, neige, verglas...), La fatigue et le stress.	Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance prise en compte d'un temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus	risque liés à l'évaluation de l'état de la route et au comportement des usagers de la route	2	4		Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance Sensibilisation renforcée à la conduite vigilante, prise en compte des temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus

Unité de travail	Risques identifiés	Descriptif des situations dangereuses	Prévention et/ou protection existantes dans l'unité de travail	Risques subsistants	Cotation du risque			Mesures de prévention ou de protection préconisées
					Gravité	Probabilité / Fréquence	Risque (code couleur)	
Agent à Domicile (cat A)	Risques organisationnels et surcharge mentale / RPS	Déplacements chez plusieurs personnes dans la journée, contraintes horaires (amplitude, rythme, changement de planning), travail parfois la nuit, le week-end ou les jours fériés, impossibilité de prendre les jours de congés, variabilité de l'activité en fonction des besoins de la personne assistée (diminution en cas d'hospitalisation, augmentation en cas d'aggravation de la dépendance...), difficulté pour prendre les repas pouvant conduire à un déséquilibre nutritionnel.	Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes	néant	1	1		Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes
Agent à Domicile (cat A)	Contraintes augmentant la charge mentale/ RPS	consignes imprécises ou différentes selon l'interlocuteur, injonctions paradoxales (hiérarchie, personne aidée, famille de la personne aidée...), nécessité de s'adapter aux demandes de la famille, de la personne aidée. Manque de reconnaissance professionnelle, Difficultés de communication, stress lié à la gestion de situation d'urgence, stress dû à la gestion du temps, Isolement professionnel. Confrontation à la souffrance et à la mort, Incompatibilité de caractère ou de profil psycho-social. Forte personnalisation de la relation professionnelle.	Circuit hiérarchique décisionnel clairement défini pour arbitrer les situations conflictuelles existence du guide des bonnes pratiques, écoute active de la part des responsables et rappel des consignes à tenir mise en place de réunion de secteur et existence de groupe de parole avec un psychologue	Idem	2	3		preconisations identiques permanentes + formation gestion du stress
Agent à Domicile (cat A)	Risques Physiques liés aux déplacements	Défaut d'entretien du véhicule, L'état de routes, Des contraintes de temps (planification...), Une mauvaise organisation des déplacements (connaissance de l'itinéraire...), Les conditions climatiques (brouillard, pluie, chaleur, neige, verglas...), La fatigue et le stress.	Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance prise en compte d'un temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus	risque liés à l'évaluation de l'état de la route et au comportement des usagers de la route	2	4		Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance Sensibilisation renforcée à la conduite vigilante, prise en compte des temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus

Unité de travail	Risques identifiés	Descriptif des situations dangereuses	Prévention et/ou protection existantes dans l'unité de travail	Risques subsistants	Cotation du risque			Mesures de prévention ou de protection préconisées
					Gravité	Probabilité / Fréquence	Risque (code couleur)	
Agent à Domicile (cat A)	Risques organisationnels et surcharge mentale / RPS	Déplacements chez plusieurs personnes dans la journée, contraintes horaires (amplitude, rythme, changement de planning), travail parfois la nuit, le week-end ou les jours fériés, impossibilité de prendre les jours de congés, variabilité de l'activité en fonction des besoins de la personne assistée (diminution en cas d'hospitalisation, augmentation en cas d'aggravation de la dépendance...), difficulté pour prendre les repas pouvant conduire à un déséquilibre nutritionnel.	Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes	néant	1	1		Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes
Agent à Domicile (cat A)	Contraintes augmentant la charge mentale/ RPS	consignes imprécises ou différentes selon l'interlocuteur, injonctions paradoxales (hiérarchie, personne aidée, famille de la personne aidée...), nécessité de s'adapter aux demandes de la famille, de la personne aidée, Manque de reconnaissance professionnelle, Difficultés de communication, stress lié à la gestion de situation d'urgence, stress dû à la gestion du temps, Isolement professionnel. Confrontation à la souffrance et à la mort, Incompatibilité de caractère ou de profil psycho-social. Forte personnalisation de la relation professionnelle.	Circuit hiérarchique décisionnel clairement défini pour arbitrer les situations conflictuelles existence du guide des bonnes pratiques, écoute active de la part des responsables et rappel des consignes à tenir mise en place de réunion de secteur et existence de groupe de parole avec un psychologue	Idem	2	3		preconisations identiques permanentes + formation gestion du stress
Agent à Domicile (cat A)	Risques Physiques liés aux déplacements	Défaut d'entretien du véhicule, L'état de routes, Des contraintes de temps (planification...), Une mauvaise organisation des déplacements (connaissance de l'itinéraire...), Les conditions climatiques (brouillard, pluie, chaleur, neige, verglas...), La fatigue et le stress.	Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance prise en compte d'un temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus	risque liés à l'évaluation de l'état de la route et au comportement des usagers de la route	2	4		Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance Sensibilisation renforcée à la conduite vigilante, prise en compte des temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus

Unité de travail	Risques identifiés	Descriptif des situations dangereuses	Prévention et/ou protection existantes dans l'unité de travail	Risques subsistants	Cotation du risque			Mesures de prévention ou de protection préconisées
					Gravité	Probabilité / Fréquence	Risque (code couleur)	
Agent à Domicile (cat A)	Risques organisationnels et surcharge mentale / RPS	Déplacements chez plusieurs personnes dans la journée, contraintes horaires (amplitude, rythme, changement de planning), travail parfois la nuit, le week-end ou les jours fériés, impossibilité de prendre les jours de congés, variabilité de l'activité en fonction des besoins de la personne assistée (diminution en cas d'hospitalisation, augmentation en cas d'aggravation de la dépendance...), difficulté pour prendre les repas pouvant conduire à un déséquilibre nutritionnel.	Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes	néant	1	1		Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes
Agent à Domicile (cat A)	Contraintes augmentant la charge mentale / RPS	consignes imprécises ou différentes selon l'interlocuteur, injonctions paradoxales (hiérarchie, personne aidée, famille de la personne aidée...), nécessité de s'adapter aux demandes de la famille, de la personne aidée, Manque de reconnaissance professionnelle, Difficultés de communication, stress lié à la gestion de situation d'urgence, stress dû à la gestion du temps, Isolement professionnel. Confrontation à la souffrance et à la mort, Incompatibilité de caractère ou de profil psycho-social. Forte personnalisation de la relation professionnelle.	Circuit hiérarchique décisionnel clairement défini pour arbitrer les situations conflictuelles existence du guide des bonnes pratiques, écoute active de la part des responsables et rappels des consignes à tenir mise en place de réunion de secteur et existence de groupe de parole avec un psychologue	Idem	2	3		preconisations identiques permanentes + formation gestion du stress
Agent à Domicile (cat A)	Risques Physiques liés aux déplacements	Défaut d'entretien du véhicule, L'état de routes, Des contraintes de temps (planification...), Une mauvaise organisation des déplacements (connaissance de l'itinéraire...), Les conditions climatiques (brouillard, pluie, chaleur, neige, verglas...), La fatigue et le stress.	Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance prise en compte d'un temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus	risque liés à l'évaluation de l'état de la route et au comportement des usagers de la route	2	4		Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance Sensibilisation renforcée à la conduite vigilante, prise en compte des temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus

Unité de travail	Risques identifiés	Descriptif des situations dangereuses	Prévention et/ou protection existantes dans l'unité de travail	Risques subsistants	Cotation du risque			Mesures de prévention ou de protection préconisées
					Gravité	Probabilité / Fréquence	Risque (code couleur)	
Agent à Domicile (cat A)	Risques organisationnels et surcharge mentale / RPS	Déplacements chez plusieurs personnes dans la journée, contraintes horaires (amplitude, rythme, changement de planning), travail parfois la nuit, le week-end ou les jours fériés, impossibilité de prendre les jours de congés, variabilité de l'activité en fonction des besoins de la personne assistée (diminution en cas d'hospitalisation, augmentation en cas d'aggravation de la dépendance...), difficulté pour prendre les repas pouvant conduire à un déséquilibre nutritionnel.	Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes	néant	1	1		Limitation du nombre de bénéficiaire différents par jour de travail Sectorisation des intervenantes
Agent à Domicile (cat A)	Contraintes augmentant la charge mentale/ RPS	consignes imprécises ou différentes selon l'interlocuteur, injonctions paradoxales (hiérarchie, personne aidée, famille de la personne aidée...), nécessité de s'adapter aux demandes de la famille, de la personne aidée, Manque de reconnaissance professionnelle, Difficultés de communication, stress lié à la gestion de situation d'urgence, stress dû à la gestion du temps, Isolement professionnel. Confrontation à la souffrance et à la mort, Incompatibilité de caractère ou de profil psycho-social. Forte personnalisation de la relation professionnelle.	Circuit hiérarchique décisionnel clairement défini pour arbitrer les situations conflictuelles existence du guide des bonnes pratiques, écoute active de la part des responsables et rappel des consignes à tenir mise en place de réunion de secteur et existence de groupe de parole avec un psychologue	Idem	2	3		preconisations identiques permanentes + formation gestion du stress
Agent à Domicile (cat A)	Risques Physiques liés aux déplacements	Défaut d'entretien du véhicule, L'état de routes, Des contraintes de temps (planification...), Une mauvaise organisation des déplacements (connaissance de l'itinéraire...), Les conditions climatiques (brouillard, pluie, chaleur, neige, verglas...), La fatigue et le stress.	Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance prise en compte d'un temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus	risque liés à l'évaluation de l'état de la route et au comportement des usagers de la route	2	4		Vérification de l'autorisation de conduire, et de la validité de l'assurance Sensibilisation renforcée à la conduite vigilante, prise en compte des temps de déplacement entre deux interventions Sectorisation afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus

Le DUERP : ce qui est vraiment utile

Unité de travail	Phase / Situations de travail	Modalités d'exposition à un ou plusieurs risques	Risques	Moyens de prévention déjà en place	Actions à mettre en place

Un exemple de DUERP dans un ITEP

Unité de travail	Phase / Situations de travail	Modalités d'exposition à un ou plusieurs risques	Risques	Moyens de prévention déjà en place	Actions à mettre en place
Personnel d'entretien / ASI	Nettoyage et entretiens	Utilisation d'eau de javel Absence d'accessibilité à des gants de protection Absence d'étiquetage clair	Risque chimiques		<ul style="list-style-type: none"> Remplacer les produits dangereux par des produits non dangereux Etiqueter toutes les bouteilles de produits Mettre à disposition des gants et des masques
-	Nettoyage des sols de l'établissement	Postures contraintes (bras levés, se pencher) pour le nettoyage des sols, etc. Des locaux nombreux et grands. Des locaux encombrés par les tables, les chaises, etc.	TMS	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'un balai espagnol qui limite les positions penchées et le fait de tordre la serpillère 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de machine de nettoyage Solliciter les équipes éducatives en fin de journée pour positionner les chaises sur les tables pour libérer les espaces Répartir le travail de nettoyage des sols sur l'ensemble de la semaine
-	Relation avec les usagers	Les salariés sont en contact quotidien avec les jeunes de la structure. Ces jeunes peuvent être en souffrance (physique, psychologique ou sociale) et peuvent avoir des accès de colère.	RPS (Exigences émotionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> Accès à Pro-consult 	<ul style="list-style-type: none"> Participer régulièrement aux échanges lors des réunions d'équipe Participation aux GAPP

➤ En synthèse

- Définir **finement les unités** de travail (propre à chaque structure)
- Une entrée (du DUERP) par **situations de travail dangereuses et non par risque**
- **Définir** le plus précisément possible **les modalités d'exposition** aux situations dangereuses
- Identifier les moyens de prévention et protection déjà **existants** (ressources/appuis)
- Elaborer des mesures de prévention dans **tous les domaines d'action**
 - Organisationnel
 - Managérial
 - Technique et matériel
 - Environnemental
 - Cognitive
- Des mesures **préventives, protectrices et réparatrices**
- Une cotation comme aide à la **priorisation** d'actions





Structurer la démarche d'évaluation et d'élaboration du DUERP

Les étapes de l'évaluation

1. Mise en place d'un groupe de travail DUER
2. Identification des atteintes à la santé en lien avec le travail
3. Réalisation d'un diagnostic des risques et/ou des modalités d'exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels
4. Formalisation du DUERP
5. Elaboration des actions de prévention ou d'un PAPRIPACT
6. Suivi des actions mises en œuvre – l'évaluation

➤ Mise en place d'un groupe de travail DUER



- **Son rôle**
- **Sa composition**
- **Ses règles de fonctionnement**

Identification des atteintes à la santé en lien avec le travail

Repérer ce que l'on connaît déjà des atteintes à la santé liées au travail dans la structure pour identifier des axes de travail à approfondir

- Consulter différentes données qui existent déjà dans votre structure comme par exemple :
 - Les PV de réunions du CSE/CSSCT
 - Les données sur les absences (AT/MP, turn-over...)
 - Le bilan social
 - Les entretiens professionnels
 - Les réunions d'expression...

➤ Mise en place d'un diagnostic des risques professionnels

Diagnostic : identifier les facteurs de risque et/ou modalités d'exposition à un ou plusieurs risques

Comment ? En questionnant le réel de l'activité des salariés et les différentes expositions à des risques professionnels d'atteinte à la santé physique ou mentale (risque de chute, risques routiers, risques psychosociaux...)

Avec quels outils ?

- Questionnement large
- Questionnement approfondi
- Observation
- Analyse des situations de travail (ex : arbre des causes)

Les actions mises en œuvre et leur suivi - l'évaluation

- **Formalisation du DUERP** (Unité de travail, situations dangereuses, risques, mesures actuelles, mesures à venir)
- **Elaboration du Papripact (pour les structures > 50 salariés) ou des actions de prévention inscrites dans le DUER pour les structures < 50 salariés)**
- **Information et feed-back aux salariés tout au long de la démarche (y compris quand le calendrier n'a pas pu être respecté)**
 - Qui communique ?
 - Quand ?
 - Comment ?



Deux exemples d'outils d'évaluation des RP dans l'ESS

➤ 1^{er} exemple : Un questionnaire thématique RPS – Outil G2P / Didacthem

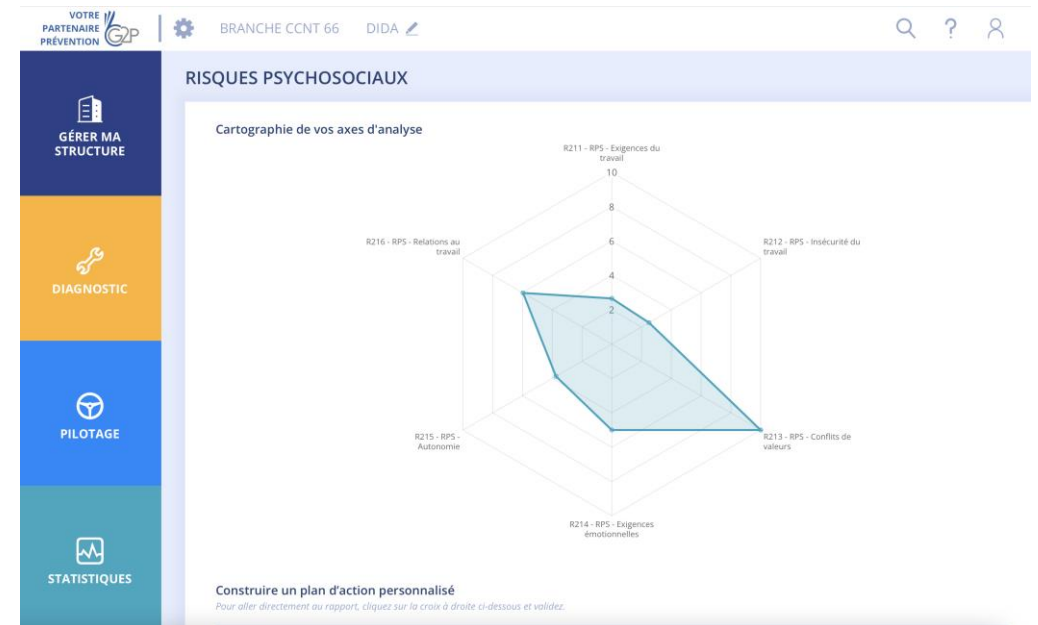
➤ 44 questions fermées

➤ Des questions qui renvoient aux 6 familles de RPS (Grille de Gollac et Bodier)

- Intensité et complexité du travail
- Exigences émotionnelles
- Manque d'autonomie
- Rapports sociaux dégradés
- Conflit de valeur
- Insécurité d'emploi

➤ 5 modalités de réponses possibles (toujours, souvent, rarement, jamais, non concerné)

The screenshot shows the 'Question 1/50' interface. The question is: 'Les salariés disposent-ils d'un temps suffisant pour réaliser l'ensemble des tâches qui leur incombent ?'. The response options are: TOUJOURS, SOUVENT, RAREMENT, JAMAIS, and NON CONCERNÉ. The 'JAMAIS' option is selected. To the right, a 'Contexte' box indicates 'Gestion du temps' and 'Axe d'analyse: RPS - Exigences du travail'. Below, 'Question 2/50' asks: 'Les salariés reçoivent-ils des formations pour actualiser les compétences techniques et relationnelles nécessaires à leur activité ?'. The 'JAMAIS' option is also selected here. The 'Contexte' box indicates 'Gestion des compétences' and 'Axe d'analyse: RPS - Exigences du travail'. At the bottom, there are buttons for 'Enregistrer les réponses et revenir plus tard' and 'Valider les réponses'.



➤ Déroulé de la démarche d'évaluation des risques au sein d'une structure médico-social (CCN 66)

Préparation des conditions de réussite

- Mise en place d'un **COFIL** **paritaire** pour conduire la démarche d'évaluation des risques
- Formation/sensibilisation des acteurs au DUERP et Evaluation des risques
- Mise en place de groupes de salariés appartenant à un même métier (unité de travail) au sein d'un établissement

Recueil des données

- Animation des groupes de salariés à l'aide du questionnaire RPS G2P
- Identification et discussion plus approfondie autour de 5/6 questions sur lesquelles le groupe souhaite discuter
 - Animer l'échange
 - Prendre des notes
- Recueillir les réponses partagées sur les autres questions de manière plus rapide (se mettre d'accord sur les réponses)

Analyse, Compléments, Plan d'actions

- Analyse des réponses et premières synthèses par le logiciel G2P pour identifier des sujets à approfondir
- Réalisation de diagnostic qualitatif sur certains périmètres identifiés par le COFIL sur la base de la synthèse
- Compléter ces analyses avec les éléments recueillis lors des échanges en GT
- Actualisation des pistes d'amélioration et des plans d'action

2^{ème} exemple : Utilisation d'un entretien situé pour évaluer les facteurs de risques dans un CMP

Etape	Objectif	Modalités
Mise en place d'un groupe de travail RPS	<ul style="list-style-type: none">- Identification des 10 membres du GT :<ul style="list-style-type: none">• La directrice + directrice adjointe• 2 membres de la CSSCT,• 2 encadrants,• 4 salariés représentants les différentes équipes- Définition du rôle et des règles de fonctionnement de ce GT- Mise en œuvre d'un planning de travail (quoi, qui, quand, comment ?)	Réunion GT

➤ L'utilisation de l'entretien situé (ou observation) pour identifier des facteurs de risques psychosociaux

La situation de travail observée	Les modalités de la conduite de l'ES	Les facteurs de risques évalués
Le service planification	- Un entretien situé	<ul style="list-style-type: none">- Pas d'alerte sur l'outil informatique si 2 rendez-vous sont pris en même temps- Les plannings sont modifiés sans que le service soit informé- ...



Extrait du DUER

Unité de travail	Modalités d'exposition aux risques / facteurs de risques	Moyens de protection et de prévention	Risques identifiés
Service planification	Il n'y a pas d'alerte sur l'outil informatique si 2 rendez-vous sont pris en même temps	Paramétrage de l'outil informatique à revoir	RPS (stress)

Extrait du plan d'action

Situation de travail	Actions prévues	Mise en œuvre	Pilote	Moyens
Il n'y a pas d'alerte sur l'outil informatique si 2 rendez-vous sont pris en même temps	Paramétrage de l'outil informatique	2023 – 2024	Responsable qualité	Coût du paramétrage à faire valider par la direction



A vos questions



Des ressources pour aller plus loin

» L'accompagnement du pôle SQVT- Harmonie Mutuelle ESS

Fiches pratiques, guides et référentiels



webinaires



Services et accompagnement sur-mesure

- **Diagnostic RPS**
- **Accompagnement aux démarches de prévention**
- **Clubs Prévention régionaux**
- **Séminaire de sensibilisation Intra (RPS, TMS, QVT, DUERP)**
- **Atelier d'appui au pilotage et/ou à l'encadrement de proximité**

Et plus encore via le site www.chorum.fr

Une adresse où nous joindre : SQVT-ESS@harmonie-mutuelle.fr

Nos webinaires SQVCT – 2023

- **« Quelles évolutions en matière de prévention des risques avec la loi santé ? »**
 - ▀ 28 septembre 2023
- **« La fracture numérique, un risque de désinsertion professionnelle pas comme les autres ? »**
 - ▀ 12 octobre 2023
- **« Etude des impacts humains dans la conduite des changements »**
 - ▀ 16 novembre 2023

Merci de votre participation

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

